



together
in real estate

Cofinimmo 

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFORMATION REGLEMENTEE

Embargo jusqu'au 26.10.2012, 17:40 PM CET

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 26.10.2012

Bruxelles, le 26.10.2012, 17:40 PM CET

Une première Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée le 09.10.2012. Le quorum de présence nécessaire n'ayant pas été réuni, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire, avec le même ordre du jour, a été convoquée ce 26.10.2012. Elle a pu délibérer valablement et a approuvé tous les points à l'ordre du jour, dont les principaux sont :

1. La fusion par absorption par Cofinimmo SA des sociétés Immopol Dendermonde SA, Kosalise SA et Parkside Invest SA sous le régime des articles 671 et 693 et suivants du Code des sociétés

Pour rappel, la société Immopol Dendermonde SA est propriétaire du nouveau Commissariat de Police de Termonde¹. Les sociétés Kosalise SA et Parkside Invest SA détiennent respectivement les maisons de repos Susanna Wesley et Parkside situées à Bruxelles².

Ces trois fusions se sont faites contre l'émission de 434 082 actions ordinaires nouvelles nominatives, toutes attribuées à Leopold Square SA, société contrôlée directement et indirectement à 100% par Cofinimmo SA. Les droits et avantages assortis aux actions ordinaires nouvelles créées sont identiques à ceux des actions ordinaires Cofinimmo existantes. Les actions nouvelles participeront aux résultats de Cofinimmo à partir du 01.01.2012 (premier dividende payable en mai 2013).

Ces opérations de fusion visent à apporter une simplification dans l'organisation du Groupe et à transférer dans le régime fiscal de la Sicafi les biens détenus par ces filiales.

2. La modification de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra dorénavant le deuxième mercredi du mois de mai à 15h30, et ce, à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013 et qui aura à se prononcer sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

¹ Voir également notre communiqué de presse du 12.04.2012, disponible sur notre site internet (www.cofinimmo.com).

² Voir également nos communiqués de presse des 28.09.2011 et 13.10.2011, disponibles sur notre site internet (www.cofinimmo.com).



together
in real estate

Cofinimmo 

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFORMATION REGLEMENTEE

Embargo jusqu'au 26.10.2012, 17:40 PM CET

3. La nomination de Monsieur Marc Hellemans comme Administrateur

L'Assemblée Générale a approuvé le mandat, en qualité d'Administrateur, de Monsieur Marc Hellemans, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour tout renseignement:

Valérie Kibieta

Investor Relations Manager

Tél.: +32 2 373 60 36

vkibieta@cofinimmo.be

Chloé Dungelhoeff

Corporate Communications Manager

Tél.: +32 2 777 08 77

cdungelhoeff@cofinimmo.be

Concernant Cofinimmo

Cofinimmo est la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location. Elle possède un portefeuille de plus de € 3,3 milliards, représentant une superficie totale de 1 860 000m². Ses principaux secteurs d'activité sont les bureaux, l'immobilier de santé et les réseaux immobiliers de distribution. Cofinimmo est une société indépendante, qui assure elle-même la gestion de son patrimoine immobilier. Elle est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal de REIT en Belgique (Sicafi), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Au 30.06.2012, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élève à € 1,5 milliard.

www.cofinimmo.com

Follow Us On

